



Risques routiers en mission

On regroupe dans cette famille, **les risques d'accident liés aux déplacements dans le cadre de missions professionnelles ainsi que les déplacements domicile-travail** avec un véhicule léger, un véhicule utilitaire, un deux-roues motorisé ou pas, un poids lourd, un tracteur... On y intègre, les **risques de dommages corporels** liés au choc lors de l'accident mais aussi les **risques physiques lors de l'utilisation des véhicules de service/personnel et engins dans le cadre de formations** (vibrations, bruit, postures contraignantes), **les risques chimiques** (pollution, transport de matières dangereuses...). Les **risques psychosociaux** liés à certains déplacements doivent également être pris en compte. Les risques routiers sont la première cause de mortalité au travail (si on rajoute l'accident de trajet domicile-travail - un tiers uniquement « mission » ; cf chiffres min. travail, 2023).

Au MASA, il ne faut pas négliger le risque routier dans le **cadre de l'exercice du contrôle** en portant aussi une attention aux *territoires XXL* de certaines DRAAF. Certaines configurations territoriales peuvent augmenter le risque (montagne, routes départementales, climat...). Risque également augmenté en cas d'horaires atypiques (accident de trajet pour les agent-es travaillant en abattoir par exemple).

Parmi les facteurs de risque au travail, il ne faut pas sous-estimer le volet organisation du travail et rappeler que le **temps de trajet en mission fait partie du temps de travail** et qu'il est parfois préférable de prendre pour certains déplacements (formations) un autre moyen de transport comme le train et/ou de partir la veille...

Les circonstances à prendre en compte

Les motifs et les types de déplacements en mission sont très divers : **gestion de crise/inspection chronique, déplacements fréquents** (tournées) ou **ponctuels** (formations, séminaires...), **dispersion des lieux de travail** (interventions extérieures sur voirie, espaces verts...), **horaires imposés** (livraisons), en **circulation urbaine dense** ou au contraire dans des **lieux reculés ou difficiles d'accès...**

Les **conditions météorologiques** impactent également ces déplacements : pluie, vent, neige et verglas, brouillard, pénombre et nuit mais aussi soleil et canicule,

L'état des véhicules et engins utilisés est également déterminant tant dans leur **maintenance** (pneus sous gonflés, freins usés, vibrations, bruit...) que dans leurs **équipements** (ABS, climatisation, séparation de l'habitacle dans les véhicules utilitaires, dispositifs d'arrimage des charges, réglages du siège...)

Enfin, **certaines comportements** durant ces déplacements peuvent aussi affecter la conduite (alcool, tabac, usage du téléphone portable, du GPS, ...).

Les moyens de prévention des risques routiers en mission

De nombreuses actions - **pour lesquelles l'Élan Commun revendique de les mener en F3SCT** -, sont possibles pour limiter les risques routiers en mission.

C'est **l'évaluation des risques** dans chaque situation de travail qui va permettre d'identifier les risques présents et de définir les actions de prévention à mettre en place.

Ci-dessous, quelques actions possibles :

Actions sur les véhicules et engins



- Maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement, réaliser les contrôles et maintenances périodiques ;
- Equiper les véhicules utilitaires de cloisons de séparation entre l'habitacle et l'espace de chargement et aménager le volume réservé au chargement, afin que toutes les charges transportées soient arrimées et correctement réparties ;
- Si des produits inflammables ou dangereux pour la santé sont transportés, ventiler mécaniquement le volume du chargement au moyen d'ouvertures hautes et basses, par exemple ;
- Mettre à disposition le matériel de signalisation nécessaire lors de chantiers mobiles sur ou à proximité des voies de circulation.

Actions sur l'environnement de travail

- Prendre en compte les conditions de circulation, les conditions météorologiques et prévoir une marge suffisante pour y faire face ;
- Sur les grandes distances en particulier, privilégier les itinéraires les plus sûrs (autoroutes ou grands axes).

Actions sur l'organisation du travail

- Anticiper les déplacements, prendre en compte les temps de pause nécessaires en particulier lors des déplacements longues distances ;
- Prévoir le temps nécessaire à la préparation du matériel et à son chargement ;
- Organiser le travail de manière à limiter les déplacements (optimisation des tournées) ;
- Recourir lorsque cela est possible à des moyens alternatifs (voyage en train...) ;
- Aménager les postes de conduite (boîte de vitesse automatique, climatisation, siège anti-vibratile, isolation phonique, équipement adapté au handicap...).

La formation et la sensibilisation des personnels

Former les agent-es (aussi souvent que nécessaire) pour qu'ils acquièrent des réflexes pour conduire en sécurité. Formation sur l'hygiène de vie, le sommeil (par exemple).

Informier et sensibiliser régulièrement les agent-es en particulier sur des sujets comme l'interdiction de l'usage du téléphone portable pendant la conduite, l'interdiction de consommer des substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments sur prescriptions ou non).

L'utilisation d'affiches disposées aux endroits de bonne visibilité et renouvelées régulièrement permet de faire passer des messages simples et immédiats.

Ressources :

- Règles d'affectation et d'utilisation des véhicules de fonction et des véhicules de service au ministère de l'agriculture

- utilisation d'un véhicule au travail : obligations d'entretien et responsabilités
- Conduite d'un véhicule pour le travail : quelles obligations pour le salarié et l'employeur ?
- le risque routier : les déplacements pour le travail
- Vélo au travail : quel cadre réglementaire ?